



Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal



## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### **La Fraternité des policiers et des policières de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal conviennent de l'accélération du processus d'arbitrage et de la fin des moyens de pression**

Montréal, le lundi 6 avril 2009 – La Fraternité des policiers et des policières de Montréal (FPPM) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont convenu d'une entente importante qui permettra l'accélération du processus d'arbitrage et la fin des moyens de pression.

De fait, tout l'aspect salarial pour la période 2007-2008-2009 de même que pour la période 2010 sera entendu et décidé par l'arbitre d'ici le 31 décembre 2009.

L'adoption de ce processus accéléré implique en contrepartie la cessation des moyens de pression dès demain, et ce, jusqu'au 31 décembre 2010, en rapport avec le renouvellement de la convention collective.

Quant aux années 2011 et 2012, elles feront l'objet d'un processus arbitral distinct au cours duquel les parties pourront parallèlement, à tout moment et selon leur volonté, engager des négociations.

La FPPM et le SPVM estiment qu'il s'agit d'une avancée majeure pour les deux parties, qui rend justice au dévouement des policiers et des policières de Montréal et qui s'inscrit dans l'historique des relations de travail entre les parties.

- 30 -

#### **Source :**

Martin Desrochers  
Directeur des communications et de la recherche  
Fraternité des policiers et des policières de Montréal  
(514) 913-0708  
(514) 527-4161

Module relations médias  
Division des communications  
SPVM  
514 280-2015